Ecrit par Echo du Mardi le 30 janvier 2023

Artisans, commerçants, TPE , PME : comment bénéficier d'une remise de l'État sur vos factures d'énergie ?

Ecrit par Echo du Mardi le 30 janvier 2023

Vous êtes artisan, commerçant, TPE ou PME, le ministère de l'Economie et des finances vous informe que vous avez droit à des aides pour réduire le montant de vos factures d'électricité.

Pour en bénéficier, vous devez impérativement renvoyer cette attestation à votre fournisseur d'énergie. Elle est également disponible sur le site de votre fournisseur d'énergie.

Ecrit par Echo du Mardi le 30 janvier 2023

« C'est simple, rapide et vous trouverez sur le site internet de votre fournisseur d'énergie toutes les informations utiles sur les modalités d'envoi de cette attestation, explique les services des Finances publiques. L'envoi de l'attestation à votre fournisseur est nécessaire et urgent pour bénéficier d'une remise sur votre facture d'électricité de janvier. »

Si vous n'êtes pas à l'aise avec internet ou si vous souhaitez bénéficier d'explications pour remplir l'attestation, les Finances publiques rappellent que ses agents sont à votre service :
– au 0 806 000 245 ;
– au niveau de chaque département avec ses conseillers en sortie de crise ;
– sur rendez-vous dans votre centre des Finances publiques.

L.G.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !